

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de VAUCLUSE
Arrondissement de CARPENTRAS

COMMUNE DE BÉDOIN

Séance du 13 décembre 2023

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 23

En exercice : 23

Qui ont pris part à la délibération : 23

Dont pouvoirs : 4

Date de la convocation : 09/12/2023

Date de publication : 18/12/2023

L'an deux mil vingt trois, le treize décembre, à 18h00, le Conseil Municipal de la commune de **BÉDOIN**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Alain CONSTANT**.

Étaient présents : M. Alain CONSTANT, M. Gilles BERNARD, Mme Pascale BEGNIS, Mme Dominique VISSECQ, M. Patrick ROSSETTI, Mme Eliane BARNICAUD, M. Patrick EMOND, Mme Dominique SOUMILLE, Mme Cécile PAULIN, M. David MALINGE, M. Romain DETHÈS, Mme Carole PERRIN, Mme Stéphanie CIPOLLA, M. Patrick CAMPON, M. Olivier MERCIER, Mme Yannick CHARRETEUR, M. Michel PAPE, M. Gino FIN, M. MICHEL FELDMANN.

Étaient absents excusés : Mme Emmanuèle VALERIAN, M. Christophe CHAUMARD, M. Jules DONZELOT, Mme Michelle PERRIN.
Patrick CAMPON (absent pour la délibération n° 82)

Procurations : Mme Emmanuèle VALERIAN en faveur de Mme Dominique VISSECQ, M. Christophe CHAUMARD en faveur de M. Gino FIN, M. Jules DONZELOT en faveur de M. Gilles BERNARD, Mme Michelle PERRIN en faveur de Mme Carole PERRIN.

Secrétaire : Mme Stéphanie CIPOLLA.

N° MA-DEL-2023-081

OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES EQUIPEMENTS DE TENNIS AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « TENNIS CLUB DE BÉDOIN »

RAPPORTEUR: Mme Dominique SOUMILLE

Depuis de nombreuses années, la commune de Bédoin met à disposition de l'Association du Tennis Club de Bédoin, déclarée en Préfecture le 1^{er} septembre 1981 et affiliée à la Fédération Française de Tennis, ses équipements de tennis, situés chemin des Sablières.

Ils sont constitués par trois courts extérieurs et un club house, propriétés de la commune.

La convention d'occupation desdits équipements étant venue à expiration depuis le 22 novembre 2023, il convient de la renouveler.


La commune souhaite soutenir les associations sportives dans leurs activités et leurs projets et, pour ce faire, elle met à disposition des équipements dont elle assure la réalisation et la maintenance.

La mise à disposition des équipements de tennis s'effectuera selon les modalités détaillées dans la convention jointe en annexe, étant précisé que celle-ci se fera à titre gratuit, et sera conclue pour une nouvelle période de 4 ans.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29,

Vu le projet de convention ci-joint,

Considérant que la Commune de Bédoin est propriétaire des équipements de tennis,

Considérant l'intérêt que représente pour la commune l'existence et le développement d' et de pratiques sportives sur son territoire,

Entendu cet exposé et après en avoir débattu, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la mise à disposition des équipements de tennis situés chemin des Sablières, au profit de l'association du Tennis Club de Bédoin, pour une durée de quatre années,
- D'approuver que cette occupation soit consentie à titre gratuit, et selon les modalités détaillées dans la convention annexée à la présente délibération,
- D'autoriser M. le Maire à signer ladite convention ainsi que tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Certifiée exécutoire après transmission à la Préfecture de Vaucluse le : 18/12/23
et publication sur le site internet de la commune de Bédoin le : 18/12//23

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, M. Alain CONSTANT

La secrétaire de séance,  Stéphanie CIPOLLA



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères - CS 88010 - 30 941 Nîmes CEDEX 09 - Tél.: 04 66 27 37 00 - Fax: 04 66 36 27 86 - greffe.ta-nimes@juradm.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.